

**Commune de MONSTEROUX-MILIEU**

**Compte rendu du Conseil Municipal**

**Séance du Conseil Municipal du 19 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq  
le 19 mars à 18 h 30

le Conseil Municipal de la commune de MONSTEROUX-MILIEU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Thierry MAUCHERAT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2025.

Nombre de Conseillers : En exercice : 13      Présents : 9      Votants : 9

PRESENTS : Thierry MAUCHERAT, Denis MERLIN, Jacques SECONDI, Laurent VANDAELE, Laurent GALLOT, Valentine MAUCHERAT (arrivée à 19h12), Aurélie COLAS (arrivée à 19h), Max RIBAUD, Pierre SCHIFF.

ABSENTS ET EXCUSES : Anaïs GAGNEUR, Catherine PERRAT, Alexandra SERRE, Jacques CLECHET.

Mr Jacques SECONDI a été désigné secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18h45, le quorum étant réuni.

**ORDRE DU JOUR** :

- ▶ Approbation du procès-verbal de la précédente réunion
- ▶ Délibération pour le contrat groupe proposé par le CDG 38,
- ▶ Délibération pour interventions musicales des écoles primaires et maternelle 2025-2026,
- ▶ Délibération pour la proposition d'intervention d'archivage pour 2026,
- ▶ Information nouvelles propositions pour le RIFSEEP,
- ▶ Information de mise en place du CET (Compte Epargne Temps) et le règlement intérieur,
- ▶ Information sur le dossier micro-crèche
- ▶ Bilan financier du jumelage,
- ▶ Questions orales

Modification de l'ordre du jour :

Il est proposé d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- ▶ Information pour offrir un cadeau à Nicole CARRAS à l'occasion de son départ en retraite.

**OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA PRECEDENTE REUNION**

Mr Thierry MAUCHERAT, Maire, donne lecture au Conseil Municipal du procès-verbal de la réunion du 18 février 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE : à l'unanimité le procès-verbal de la précédente réunion.

**OBJET : DELIBERATION POUR MUTUALISATION CONTRATS GROUPE CDG 38**

Dans une logique de mutualisation, le Centre de Gestion de l'Isère propose aux employeurs affiliés et non-affiliés du département divers contrats-groupes :

- une convention proposant des titres restaurant en version papier ou dématérialisée (le contrat actuel se terminera le 31 décembre 2025),

- une convention de mutuelle santé assurant la prise en charge des frais médicaux des agents (le contrat actuel devrait se terminer le 31 décembre 2025),
- un contrat groupe d'assurance statutaire, qui indemnise l'employeur en cas d'absence d'un agent (le contrat actuel devrait se terminer le 31 décembre 2026).
- et, enfin, une convention de prévoyance garantissant le maintien de salaire en cas d'incapacité ou d'invalidité (ce contrat vient d'être renouvelé, à effet du 1er janvier 2025, et devrait se terminer le 31 décembre 2030).

Au regard de ces échéances, dans une logique de simplification des étapes, et afin d'assurer la continuité des prestations, le CDG38 va engager ces trois premières procédures, avec les échéances prévisionnelles suivantes :

- 1- La convention proposant des titre restaurant à effet du 01/01/2026,
- 2 -La convention de mutuelle santé à effet du 01/1/2026 ou du 01/01/2027,
- 3 -Le contrat groupe d'assurance statutaire, à effet du 01/01/2027.

Aussi, afin d'offrir la possibilité d'adhérer à ces trois offres, et bénéficier ainsi des conditions et tarifs négociés à l'échelle du département, le CDG38 sollicite de façon groupée dès à présent l'accord des employeurs pour être incorporé dans le cahier des charges.

Il convient de rappeler que la délivrance d'un mandat est impérative à ce stade de la procédure, mais qu'après l'attribution du contrat au fournisseur retenu, l'employeur demeurera libre de souscrire ou pas le contrat proposé. Et cette décision devra faire l'objet d'une autre délibération, le moment venu.

Concrètement, le mandat peut être accordé au choix pour un seul contrat, pour deux ou pour les trois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de donner mandat au CDG 38 pour le représenter et négocier en son nom lors des consultations suivantes pour :

- la mutuelle santé,
- l'assurance statutaire.

### **Mise aux voix**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**OBJET : DELIBERATION POUR L'ORGANISATION D'INTERVENTION MUSICALES DANS LES ECOLES PRIMAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES IMPLIQUANT UN INTERVENANT EN MILIEU SCOLAIRE (IMS) DU CONSERVATOIRE 6/4**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du nouveau projet le conservatoire 6/4 propose des interventions musicales en milieu scolaire. Une charte a été établie et assure une intervention de qualité et de nouvelles modalités d'organisation.

La Communauté de Communes EBER nous propose de signer une convention qui détaille les modalités d'intervention des intervenants en milieu scolaire (IMS) du conservatoire en tant qu'intervenants extérieurs et les modalités de refacturation de ces interventions à la commune.

La mise à disposition du ou des intervenants est facturée à la commune, sur la base du tarif horaire en vigueur, voté par délibération du Conseil Communautaire, soit 68 €/heure pour l'année scolaire 2025/2026.

Les interventions sur l'année prévues concernent les 3 classes élémentaires à 15 heures / classe et 3 classes maternelle à 5 heures/classe, soit au total 60 heures à 68 €/heure pour l'année scolaire 2025/2026.

Il est proposé de confirmer le maintien des prestations d'interventions musicales pour

- les 3 classes du SEMIG à raison de 5 heures par classe,
- les 3 classes élémentaires à raison de 15 heures par classe.

#### **Mise aux voix**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### OBJET : DELIBERATION RENOUVELLEMENT DE L'INTERVENTION DU PÔLE ARCHIVES DEPARTEMENTALES DU CDG 38 EN 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une archiviste est intervenue les 11, 13, 19, 20 et 24 février 2025, 5 jours dont 4 jours dans la collectivité et 1 jour au CDG 38 pour trier, éliminer puis classer les archives de la commune.

4,60 mètres linéaires d'archives ont été traitées dont 1,60 mètres linéaires d'archives éliminables immédiatement.

Suivant le rapport d'intervention archives, il reste encore beaucoup d'archives à trier soit 12 mètres linéaires au total sans les dossiers d'urbanisme.

Monsieur le Maire propose le renouvellement en 2026 de l'intervention d'une durée de 5 jours dans la collectivité et 1 jour au CDG 38 au prix de 2.062 € décomposé comme suit :

- 302 € par journée d'intervention en collectivité,
- 30 € forfait déplacement par jour,
- 20 € pour la restauration par jour,
- 302 € pour la journée d'intervention au CDG 38.

Il est proposé une intervention de 6 jours dont 5 jours sur la commune et 1 jour au CDG 38 pour la finalisation de l'intervention pour la somme de 2062 €.

#### **Mise aux voix**

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **1. Information pour offrir un cadeau à Nicole CARRAS à l'occasion de son départ en retraite**

Nicole Carras sera à la retraite à compter du 31 mars après 35 ans de bons et loyaux services.

Pour reconnaître les services que Nicole a rendu à la commune durant toutes ces années, il est proposé de lui attribuer un bon d'achat à Leclerc Voyages pour un montant de 1000 €.

Le bon d'achat lui sera remis lors de son pot de départ prévu le jeudi 27 mars à 19h.

#### **2. Information nouvelles propositions pour le RIFSEEP**

En décembre le Conseil Municipal a soumis au CST une augmentation de 5% de la part variable IFSE et la part fixe CIA, par rapport aux montants décidés en 2022.

Le syndicat CGT a fait des commentaires sur des montants qui sont faibles pour les groupes C1 et C2, ainsi que sur les jours de maladie, car il n'est pas autorisé qu'un agent perde le bénéfice de l'intégralité de l'IFSE en cas d'absence prolongée supérieure à 7 jours, notamment en cas de maladie.

Il est proposé d'augmenter les montants annuels suivant le tableau ci-dessous pour un équivalent temps plein :

Groupe	Ancien IFSE	Nouvel IFSE	Ancien CIA	Nouveau CIA
C2	357	360	115,5	115,50
C1	630	720	210	210
B	-	4800	-	200

Le RIFSEPP du groupe B a été adopté en décembre suite à l'embauche de Mme Christine Tricaud.

Le tableau propose donc une augmentation des montants de l'IFSE pour les groupes C1 et C2. L'IFSE est mensualisé tandis que le CIA est payé une fois l'an.

Le dossier doit être envoyé avant le 1<sup>er</sup> avril 2025 au Centre de Gestion de l'Isère pour le prochain CST prévu le 29 avril 2025.

Après approbation par le CST, une délibération du conseil municipal sera nécessaire pour entériner définitivement le changement.

Il est proposé au point 1 :

- Une augmentation IFSE des groupes C1 et C2 suivant le tableau

Il est proposé au point 2 :

- Un changement de groupe pour Steven du groupe C2 au groupe C1, compte tenu de son autonomie et de sa technicité.

Aurélie quitte la séance le temps du vote.

### **3. Information sur la mise en place du CET (Compte Epargne Temps) et le règlement intérieur**

La mise en place d'un compte épargne temps est obligatoire mais le conseil municipal doit en déterminer les modalités de fonctionnement et d'utilisation.

Il faut avoir accompli au moins une année de service pour en bénéficier.

Le CET est alimenté par le report de congés annuels, mais il faut prendre au moins de 20 jours de congé minimum (soit 5 jours + 2 jours de fractionnement possibles par an).

Le CET peut être alimenté jusqu'à 60 jours maximum (soit 12 semaines).

Les jours peuvent être utilisés sans limitation de durée, sous réserve des nécessités de service, sauf en cas de retraite ou d'évènement familial ou de statut d'aidant.

Cette proposition sera transmise au CST et sera entérinée après approbation par le CST.

### **4. Information sur le dossier de la micro-crèche**

L'état du financement est résumé dans le tableau suivant :

	Micro-crèche	Appartements	TOTAL
Montant du projet	439 524,55 € HT	386 504,55 € HT	876 029,10 € HT
Recettes accordées	153 920,00 € HT	80 000,00 € HT	233 920,00 € HT
Solde à financer ce jour	285 604,55 € HT	306 504,55 €	592 109,10 € HT

L'état pourrait accorder une subvention pour la micro-crèche, soit au titre de la DETR ou soit au titre de la DSIL. A ce jour, nous n'avons pas plus d'information.

La subvention du Département pour la micro crèche ne sera versée qu'en 2027 (153 920 €). EBER a autorisé l'utilisation du fond de concours (80 000 €) pour les appartements.

La Région a bien reçu les demandes de subvention mais les dossiers sont à l'étude.

Actuellement, le financement du projet n'est pas assuré. Il faut attendre la réponse de la région et du recours déposé auprès de la sous-préfecture. Certains aspects de la maîtrise d'œuvre pourraient être reconsidérés.

Par ailleurs, le dossier a été évoqué avec Karine Bruas (EBER). Il est évoqué de passer sur un projet de crèche communal sous gestion privée, ce qui permettrait éventuellement d'ouvrir droit à la subvention DETR.

Depuis le 1/01/2025, le conseil communautaire est devenu compétent sur les dossiers relatifs à la petite enfance. Le projet sera donc aussi rediscuté dans ce cadre.

Un recours en contentieux a été déposé contre le permis de construire par M. Rostaind. La commune lui a répondu par la négative le 12/03. M. Rostaind a deux mois pour entamer une procédure contentieuse

## **5. Bilan financier du jumelage**

Les dépenses engagées pour l'accueil de la délégation de Bosnie-Herzégovine totalisent 5805,85 €, soit 1935,28 € pour chaque commune. (Montseveroux, Monsteroux-Milieu et Clonas-sur-Varèze).

Le voyage retour est prévu du 22 au 27 octobre 2025.

L'ambassade de France à Sarajevo a cherché à nous contacter.

L'AG de l'association MIR SADA a lieu de samedi 22/03 à 17h, mais il faut trouver au moins deux personnes du groupe jumelage pour s'y rendre.

## **6. Questions orales**

### **Thierry**

- Deux invitations EBER reçues pour demain soir jeudi à 19h sur le thème de l'eau.
- M. Chabon d'EBER a été rencontré, qui pourrait réaliser des études photovoltaïques sur les bâtiments de la commune. Il faudrait lui donner les courbes de charge par bâtiments (infos sur ENEDIS).

### **Max**

- Les travaux envisagés sur les chemins sont les banquettes (avril, mai, septembre), les fossés (curage à la demande en septembre – octobre), l'égavage (Sabot, Ferby, Revollet, Berod...).
- Il est prévu de reprofiler le Chemin du Revolet pour corriger la pente de la route et de recréer le fossé Route de Milieu avant le captage d'eau. Les culées du pont Chemin des Marais seront réparées. Il faut évacuer des embâcles en bas du chemin de la Corsat.
- Le syndicat de voirie est en cours de dissolution et nous devons faire appel à d'autres prestataires. Il y a de nombreux devis à étudier en commission finances.
- L'égavage a été fait en dessous du mur du cimetière.

### **Valentine**

RAS

### **Pierre**

RAS

### **Denis**

- Prise en charge des voiries par EBER : la décision concernant la route de Milieu sera prise en fin d'année.

### **Auréli**



- CCAS : un monsieur qui vivait dans des conditions terribles a pu être placé en EHPAD temporairement. Il faudrait que cette décision soit pérennisée.

#### Laurent V

- Un cirque fera son spectacle place des écoles. Il s'installera vendredi après les cours et partira dimanche en fin de journée. Il y aura deux représentations, samedi et dimanche.
- Pas de nouvelles de TE38 pour l'éclairage du chemin piétonnier, à relancer Pas de nouvelles de CAPELLI.
- Pot de départ de Nicole : les garçons installeront les chaises et prépareront les tables. Yvette et Davy pourront apporter ce qui a été préparé pour 15h30. Les boissons seront fournies par Davy. Il faudrait un micro et une sono (JS). Les conseillers municipaux seront mis à contribution pour le service.
- Le Critérium du Dauphiné traversera la commune (même parcours que le Paris-Nice) le mardi 10 juin.
- Un incident a eu lieu devant les grilles de l'école lors du passage du Paris-Nice, le maillot jaune étant passé sur le trottoir où il y avait des spectateurs.

#### Laurent G

- Le SEMIG se réunira mercredi 26/03 à 18h, Denis et Thierry représenteront le commune (décision concernant les travaux, affectation des résultats, statuts du SEMIG...).

#### Jacques S

- Vidéoprotection : les conduits du réseau FT ont été endommagé lors des travaux du Chemin de la Varèze et ne peuvent plus être utilisés. La société SERFIM a chiffré 3 scénarios (full fibre, full radio, mixte). Compte tenu de la végétation, seuls les scénarios full fibre ou mixte sont envisageables. Cependant les chiffrages sont significativement plus importants car SERFIM a oublié des éléments lors de sa réponse à l'appel d'offre. Il a été demandé à SERFIM de représenter des devis qui soient le reflet de la réponse à l'appel d'offres.
- Réunion de la commission des finances le 25 mars à 17h.
- Atelier 2 tonnes : proposition d'organiser une session pour les volontaires des conseils municipaux de Monsteroux-Milieu et de Montseveroux.

**Fin du conseil municipal à 21h30**

---

Le Maire,

Thierry MAUCHERAT

